

DECISION DU PRESIDENT

de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans

N°156-2022

Nature de l'acte : 7 Finances Locales -7.5 Subventions

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour l'opération « VOLVIC - Renouvellement du réseau d'eau potable Rue des Écoles à TOURTOULE »

Le Président de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la délibération n°20200723. 10 du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020, reçue en Sous-Préfecture de Riom le 30 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions au Président dans le cadre de l'article L. 5211-10,

Vu l'arrêté du Président en date du 16 juillet 2020, reçu en Sous-Préfecture de Riom le 30 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrice GAUTHIER, 13^{ème} vice-président,

Considérant que le Président a délégation, en vertu de la délibération susvisée, « *de solliciter l'attribution de subventions auprès de toute personne morale de droit public ou privé, et notamment de l'Etat et de ses services déconcentrés, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, de l'Agence de l'eau, et pour signer tous actes relatifs à cette délégation et à la constitution des dossiers de demande de subvention* »,

Considérant que le vice-président a délégation de signature pour signer au nom du Président, tous actes, décisions, conventions, engagements ressortissants aux domaines de l'eau et de l'assainissement en vertu de l'arrêté susvisé,

Considérant que le Conseil départemental du Puy-de-Dôme octroie des subventions dans le cadre du renouvellement de réseau d'eau potable,

Considérant que des travaux à ce titre sont prévus à VOLVIC – Rue des Écoles au hameau de Tourtoule,

DÉCIDE

Article 1 :

D'adopter le projet « VOLVIC – Rue des Ecoles au hameau de Tourtoule - Renouvellement du réseau d'eau potable » ;

De solliciter auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme la subvention la plus haute possible à ce titre ;

De signer les pièces y afférent ;

D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises.

Article 2 :

De valider le plan de financement prévisionnel de l'opération « VOLVIC – Rue des Ecoles au hameau de Tourtoule - Renouvellement du réseau d'eau potable » :

Dépenses		Financement		
Travaux projetés	129 000,00 €	Conseil départemental	32 250,00 €	25 %
		Autofinancement	96 750,00 €	75 %
TOTAL H.T.	129 000,00 €	TOTAL H.T.	129 000,00 €	100 %

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions et communiquée au prochain conseil communautaire.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ampliation en sera faite à : Monsieur le Sous-Préfet de Riom.

Fait à Riom, le 09/12/2022

Par délégation du Président,
le vice-président délégué
à l'eau et l'assainissement



Patrice GAUTHIER